

GÉNÉRATION.S

Val - de - Marne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votation citoyenne pour l'Union :

Génération.s 94 appelle à l'union de la gauche et des écologistes pour les élections européennes

20 février 2019

Benoît Hamon, fondateur du mouvement Génération.s a appelé l'ensemble des dirigeant.es de la gauche et des écologistes à s'associer à l'initiative de la **votation citoyenne pour l'Union**.

Cette initiative vise à faire émerger des solutions qui changeront l'Europe et à faire vivre ce débat aujourd'hui confisqué. Cette votation est la solution pour sortir du duel entre nationalistes et libéraux.

Au travers d'un scrutin inédit et novateur, nous voulons donner la parole aux citoyen.ne.s plutôt qu'aux appareils politiques pour choisir un projet et une liste qui rassemblera et fera gagner la gauche et les écologistes.

Au nom du comité territorial **Génération.s 94**, nous appelons l'ensemble des représentant.e.s des mouvements de gauche et écologistes et des élu.e.s du Val-de-Marne à se joindre à cette initiative et à la faire connaître.

Génération.s 94 a relayé cet appel auprès de :

- Mathilde PANOT députée La France Insoumise du Val-de-Marne,
- Nadine HERRATI et Sabrina SEBAIHI, représentantes d'EELV 94,
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE, représentant du PCF 94,
- Jonathan KIENZLEN, représentant du PS 94.

En pièce-jointe, vous voudrez bien trouver la lettre envoyée à l'ensemble des fédérations locales et élu-e-s du département.

Toutes les informations à retrouver sur la démarche en ligne : <https://www.votationcitoyenne.eu>

Contact presse :

Étienne FILLLOL

06.72.71.83.24

etienne.fillol@gmail.com

La proposition de votation citoyenne pour l'Union :

Cette proposition de scrutin initiée par le mouvement Génération.s est inédite en France pour la constitution d'une liste électorale.

Elle se veut inclusive, puisque les résultats se font au scrutin préférentiel (l'électeur ou l'électrice vote pour les trois listes de son choix en les ordonnant par ordre de préférence), les votant.es sont ainsi amenés à choisir plutôt qu'à exclure.

Le vote s'effectuera sur une plateforme en ligne et se déroulera **du 7 au 14 avril 2019**, des permanences seront également mises en place à travers toute la France le 14 avril afin de permettre au plus grand nombre de voter.

Les candidatures pourront s'exprimer par liste de 79 candidat.es, ordonnée, paritaire et alternée, portée par un binôme paritaire de tête de liste.

Le scrutin préférentiel implique qu'il n'y a qu'un seul tour de scrutin. **En effet, quel que soit le nombre de listes, chaque électeur et électrice doit choisir et ordonnancer les trois listes qu'il préfère.**

Seront ensuite attribués par vote :

- 8 points à la liste classée en 1
- 2 points à la liste classée en 2
- 1 point à la liste classée en 3
- 0 point à toute autre liste

La liste arrivée en tête est celle qui obtient le plus grand nombre de points, et ainsi de suite. Le binôme arrivé en tête sera ensuite chargé de la constitution de la liste unitaire dans le respect de la proportionnelle.

L'organisation de la Votation sera confiée à un comité d'organisation citoyen, émanation de la société civile qui porte la votation.

Le comité d'organisation citoyen sera composé de personnalités publiques, représentant une autorité morale à gauche et dans l'écologie politique, et éventuellement de volontaires tirés au sort. Les candidat.e.s y ont un.e mandataire observateur.